

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Février 2017 : seize ans plus tard, l'essence détrône le gazole

En février 2017, 10 575 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 2,2 % par rapport à février 2016. Cette augmentation, la quatorzième au cours des seize derniers mois, n'était pas attendue dans la mesure où février a compté un jour ouvré de moins qu'en 2016. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 5,6 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 0,4 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de février. Pour la première fois depuis février 2001, les acquisitions de modèles essence ont dépassé celles des modèles gazole. Les motorisations hybrides et électriques ont également tiré parti de la désaffection à l'égard du diesel.

Parmi les autres catégories de véhicules, 1 400 camionnettes et 800 deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) ont été immatriculés le mois dernier dans la région. La vigueur des ventes de tracteurs routiers a contrasté avec la baisse du machinisme agricole.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 465	1 231	473	1 038	1 305	6 512
Cyclomoteur	155	75	22	49	96	397
Motocycle	148	64	30	64	69	375
Voiturette	21	11	3	8	14	57
Remorque légère et caravane	118	76	39	63	75	371
VASP léger	278	126	50	88	137	679
Autobus et autocar	11	3	-	7	4	25
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	546	344	104	154	276	1 424
Camion	33	35	9	15	18	110
Tracteur routier	55	44	30	14	26	169
Semi-remorque	29	21	28	17	42	137
Remorque lourde	5	6	1	1	6	19
VASP lourd	13	2	-	2	3	20
Tracteur agricole	34	38	30	21	31	154
Engin agricole (autre que tracteur)	20	27	38	19	22	126
Ensemble	3 931	2 103	857	1 560	2 124	10 575

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

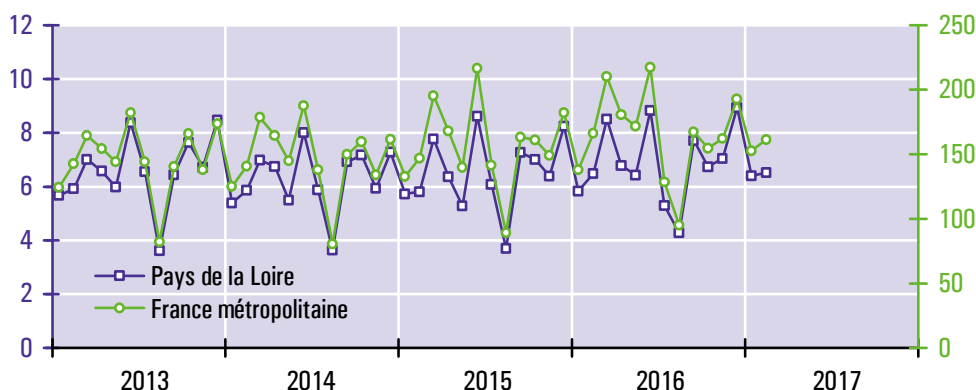
En février 2017, 6 512 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à février 2016, allant à rebours de l'évolution observée en France métropolitaine (- 2,9 %). C'est la première fois depuis seize mois (octobre 2015) que le marché automobile ligérien n'évolue pas dans le même sens qu'au niveau national. Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 5,6 % dans la région et de 4,4 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 13 % par rapport à février 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) ont reculé de 7 %.

Février 2017 a marqué un virage important dans l'évolution de la répartition des ventes de voitures par motorisation. En effet, pour la première fois depuis seize ans (février 2001), les immatriculations de véhicules diesel ont été inférieures à celles des modèles essence.

Le détachement des habitants et des entreprises de la région à l'égard du gazole, encouragé par les pouvoirs publics, a également profité aux motorisations hybrides (+ 12 %) et électriques (+ 21 %). Pour le quatrième mois de suite, ces modèles dits propres ont représenté plus de 5 % des ventes de voitures neuves.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

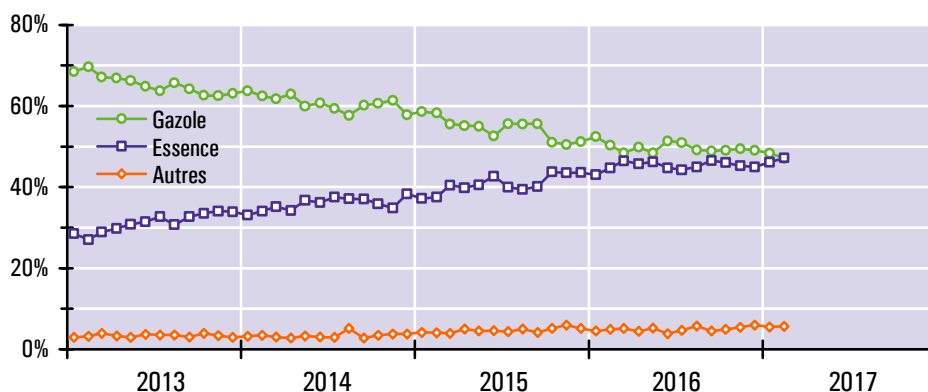
	Février 2017			Mars 2016 à février 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 465	38 %	- 1 %	31 009	37 %	+ 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 231	19 %	+ 5 %	15 872	19 %	+ 7 %
Mayenne (53)	473	7 %	+ 10 %	6 197	7 %	+ 6 %
Sarthe (72)	1 038	16 %	- 3 %	13 501	16 %	+ 7 %
Vendée (85)	1 305	20 %	- 1 %	16 863	20 %	+ 6 %
Gazole	3 068	47 %	- 6 %	41 051	49 %	- 2 %
Essence	3 077	47 %	+ 6 %	38 171	46 %	+ 15 %
Hybride	227	3,5 %	+ 12 %	2 721	3,3 %	+ 1 %
Électricité	138	2,1 %	+ 21 %	1 457	1,7 %	+ 37 %
Autres motorisations	2	0,0 %	- 60 %	42	0,1 %	+ 91 %
Personnes morales	2 767	42 %	+ 13 %	34 902	42 %	+ 13 %
Personnes physiques	3 745	58 %	- 7 %	48 540	58 %	+ 1 %
Ensemble	6 512	100 %	+ 0,4 %	83 442	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de février 2017 et celles de février 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

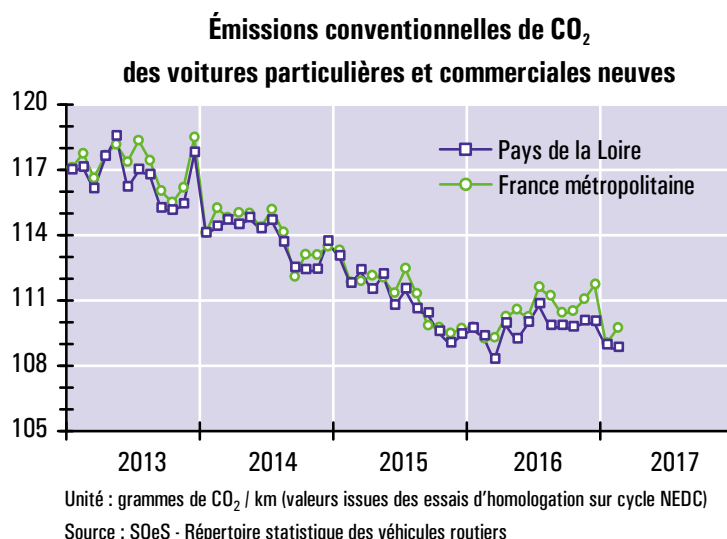
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en février 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 108,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,5 % par rapport à février 2016. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses récurrentes observées en fin d'année sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

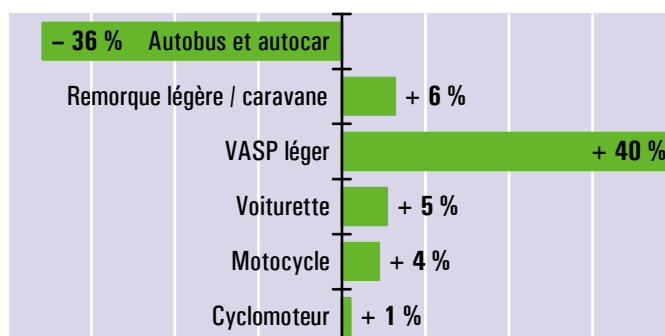
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 41 % et 36 % des immatriculations de février. Les ventes de remorques légères et de caravanes ont bondi de 20 % par rapport à février 2016. Sur douze mois, elles sont en croissance de 6 %, soit la plus forte progression des dix dernières années.

Les immatriculations de véhicules destinés au fret de marchandises ont été vigoureuses en février (+ 14 % après + 21 % en janvier). Pour la première fois depuis décembre 2011, les ventes des cinq catégories de véhicules ont enregistré des croissances positives.

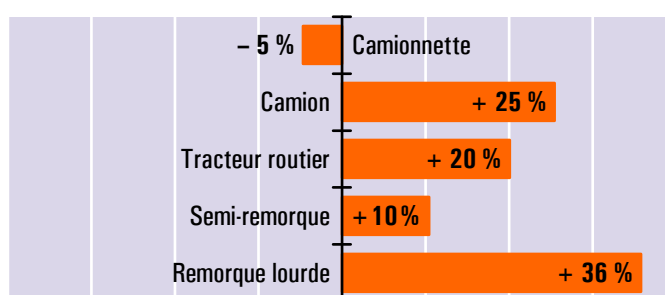
Sur le segment des véhicules spéciaux, la progression des immatriculations de VASP lourds a ralenti (+ 35 % sur les douze derniers mois) sous l'effet des ventes décevantes de février. Le machinisme agricole a été peu dynamique : les ventes de tracteurs se sont contractées d'un quart par rapport à février 2016, celles des autres engins agricoles ont reculé pour le sixième mois de suite.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

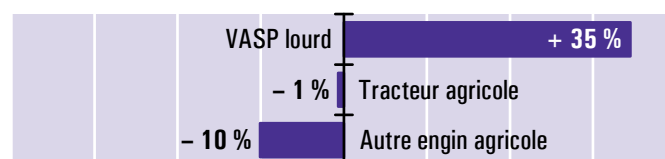
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2016 à février 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2015 à fév. 2016)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).